



## Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

PV N°01 - REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Michel RAVIART

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Jean Paul TURPIN,  
Jacques VARLET

Excusé : Pierre BIENVENU

Assiste : Patrick BAUW

### Prochaines réunions :

**Mardi 18/10/2022 (CFD)**

**Mardi 15/11/2022 (CFD)**

**Lundi 12/12/2022 (CFD)**

**Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 08/10/2022**

**Le P.V n°11 est validé**

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission  
Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

### **RAPPEL**

***La Commission Régionale des Terrains & Installations Sportives rappelle qu'une installation non classée ou référencée en retrait de classement ne peut pas accueillir de compétitions.***

***Le club qui s'engage dans une compétition de niveau Fédérale, Ligue ou District doit disposer d'une installation classée au niveau exigé par le règlement de la compétition concernée.***

# AISNE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ABBECOURT – STADE MUNICIPAL – NNI 020010101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/06/2022.

*Date de la visite : 13/04/2022 – Mr Mickael AUBRY - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/06/2012
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 13/04/2022 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- Compléter les parties manquantes de la main courante

- **BUCY LES PIERREPONT – STADE MUNICIPAL – NNI 021330101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/12/2021.

*Date de la visite : 25/11/2021 – Mr Laurent MINETTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 14/04/1999
- Rapport de visite effectué le 25/11/2021 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

**La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,50m et une longueur de 99,90m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs
- Installer un lavabo (EC-EF) dans les vestiaires joueurs



## SUITE

- **GUIGNICOURT – STADE RENE MASCLAUX – NNI 023600201**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 09/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Octobre 2011
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 03/08/2019 par Monsieur Mickael AUBRY - Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 07/11/2030.**

- **LA FERRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 023040101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2021.

*Date de la visite : 02/09/2022 – Mr Laurent MINETTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09/09/2022
- PV CDS du 14/05/2014
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 02/09/2022 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **MEZIERES SUR OISE – STADE MUNICIPAL – NNI 024830101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 29/06/2022.

*Date de la visite : 13/05/2022 – Mr Laurent MINETTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15/06/2012
- Schéma des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 13/05/2022 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/09/2032.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Installer un lavabo (EC-EF) et un miroir dans les vestiaires joueurs
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)



• **MONT NOTRE DAME – STADE MUNICIPAL – NNI 025200101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 21/05/2022.

*Date de la visite : 29/04/2022 – Mr Mickael AUBRY - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15/03/2012
- Plan masse
- Rapport de visite effectué le 29/04/2022 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

• **MOY DE L' AISNE – STADE ROQUET SEREC 2 – NNI 025320102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/05/2022.

*Date de la visite : 09/08/2022 – Mr Laurent MINETTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/05/2005
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 13/05/2022 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032.**

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

## 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5 AFFAIRES DIVERSES

# ARTOIS

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AIX NOULETTE – STADE GARANDEL – NNI 620191001**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/03/2022.

*Date de la visite : 10/06/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS - Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/06/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 17/08/2022 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Compléter les parties manquantes de la main courante

- **AIX NOULETTE – STADE MAURICE FLORENT – NNI 620192001**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 26/03/2022.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/06/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 17/08/2022 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **BERTINCOURT – STADE DURIEUX 1 – NNI 621170101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/06/2022.

*Date de la visite : 31/08/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**



## SUITE

- **BERTINCOURT – STADE DURIEUX 2 – NNI 621170102**

Cette installation est classée en Niveau A8 SYN jusqu'au 04/03/2024.

*Date de la visite : 31/08/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 SYN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 SYN jusqu'au 15/09/2032.**

- **CARENCY – STADE CELESTE BOURSIER 1 – NNI 622130101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/07/2022.

*Date de la visite : 08/09/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032.**

Pour son classement en Niveau T6 PN, il est demandé un vestiaire arbitre de 4m<sup>2</sup> (2,30m<sup>2</sup> actuel) conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **CARVIN – STADE SERAPHIN CORDIER 1 – NNI 622150101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/11/2023.

*Date de la visite : 11/07/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/03/2008
- Plan des nouveaux vestiaires
- Rapport de contre visite effectué le 11/07/2022 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **DAINVILLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622630101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/07/2022.

*Date de la visite : 25/08/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. (Buts rabattables)**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 67,60m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/10/2022 :

- Refaire les deux points de penalty à 11m de la ligne de but et de 0.20m de diamètre
- Refaire les tracés des surfaces des Buts 1 et 2 comme suit :
  - 5.50m en partant du but et 5.50m en partant de la ligne de but
- Refaire les tracés des surfaces de réparation des Buts 1 et 2 comme suit :
  - 16.50m en partant du but et 16.50m en partant de la ligne de but



SUITE

- **DAINVILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 622630102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/07/2022.

*Date de la visite : 25/08/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/10/2022 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **DAINVILLE – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 622630103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 05/07/2022.

*Date de la visite : 25/08/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **ESTEVELLES – STADE JULES DELVALLEZ 1 – NNI 623110101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2021.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 22/03/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 13/08/2022 par Mr Claudian PHILIPPE – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Ajouter un miroir et un lavabo dans les vestiaires joueurs & officiels

- **HAILLICOURT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 624000101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/09/2022.

*Date de la visite : 08/09/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Pascal QUINTIN - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. (Buts rabattables)**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 61,10m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Porter la longueur des bancs de touches joueurs à 2,50m



## SUITE

- **HAILLICOURT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 624000102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/09/2022.

*Date de la visite : 08/09/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Pascal QUINTIN - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **HERMIES – STADE GEORGES CAMIER 1 – NNI 624400101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/05/2025.

*Date de la visite : 31/08/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **HERMIES – STADE GEORGES CAMIER 2 – NNI 624400102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 13/02/2022.

*Date de la visite : 31/08/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **LENS – STADE JEAN WATTIAU 1 – NNI 624980701**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/07/2022.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 10/05/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 26/07/2022 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032.**



## SUITE

- **VIMY – STADE DE LA MINE 1 – NNI 628610101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 08/10/2022.

*Date de la visite : 07/09/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Claudian PHILIPPE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 PN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 07/09/2022 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T3 PN et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.****

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Ajouter une protection fixe de 1,50m de long et 2 m de hauteur, sur la main courante de part et d'autre de la sortie du couloir vers le terrain.

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 3 – NNI 620410103**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 07/02/2030.

*Date de la visite : 05/09/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 05/09/2022 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau T3 SYN PROV et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.****

- **BOURS – STADE MUNICIPAL – NNI 621660101**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 07/12/2031.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 10/05/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**



## SUITE

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

- **AVION – STADE FRANCOIS BLIN 1 – NNI 620650101**

Cette installation est classée en Niveau T2 PN jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 28/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle (système hybride) et des documents transmis :

- Demande AP Installation
- Lettre d'intention
- Plans (Situation – Masse – Arrosage – Coupe transversale & Locaux)
- Brochure système d'arrosage

La Commission propose un avis technique favorable sur le projet de terrain en pelouse naturelle (système hybride) et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 1.6 Retraits de classement

- **MONTIGNY EN GOHELLE – STADE PIERRE DE COUBERTIN 2 – 625870102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 14/10/2027.

La Commission prend connaissance de la décision de la mairie en accord avec le club de fermer le terrain pour des raisons de sécurité.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation jusqu'au 14/10/2027.

Remerciements

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **AIRE-SUR-LA-LYS – SALLE HENRI BERTON – NNI 620149902**

Cette installation n'a jamais été classée.

*Date de la visite : 18/08/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et du document transmis :

- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) en distinguant les places assises et debout avant la prochaine compétition.**

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

### 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BERNEVILLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621150101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 20/06/2032.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 05/08/2022.

Remerciements

- **BOUBERS-SUR-CANCHE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621580101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 27/06/2022.

Remerciements

- **FRESNICOURT LE DOLMEN – STADE VERDREL 1 – NNI 623560101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2032.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité du 17/05/2022.

Remerciements

- **LOOS-EN-GOHELLE – STADE CATTIAU 1 – NNI 625280101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/03/2032.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 24/08/2022.

Remerciements

- **ISBERGUES – STADE EDMOND MILLE 1 – NNI 621100101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 20/06/2032.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 26/08/2022.

Remerciements

- **IZEL LES ESQUERCHIN – STADE MAURICE HERTZ – NNI 624760101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 10/05/2032.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 25/02/2012.

Remerciements

### 5 AFFAIRES DIVERSES

- **LABEUVRIERE – STADE DES SABLONS – NNI 624790101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 10/05/2032.

La Commission prend connaissance du rapport de vérification « DEKRA » en date du 30/08/2022 indiquant que les travaux de la mise en conformité de la hauteur des buts ont été réalisés.

Remerciements



## SUITE

- **RIVIERE – STADE DE GROSVILLE – NNI 627120101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

La Commission prend connaissance du mail de Monsieur Loïc OGER – Adjoint Education, Jeunesse et Sports demandant un délai supplémentaire pour la mise aux normes des bancs de touche joueurs en largeur réglementaire 2,50m.

La Commission propose un délai supplémentaire pour la mise aux normes des bancs de touche joueurs jusqu'au 31/03/2023.

La Commission demande à la CDTIS de prendre contact avec la Mairie pour programmer une visite de l'installation après les travaux effectués.

# COTE D'OPALE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### • **ATTIN – STADE GILBERT TROLLE 1 – NNI 620440101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/09/2022.

*Date de la visite : 06/07/2022 – Mr Bertrand VARLET - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 05/07/2022
- Rapport de visite effectué le 06/07/2022 par Mr Bertrand VARLET – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Mettre un miroir dans le vestiaire joueurs visiteur

#### • **AUDRUICQ – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 620570101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 28/01/2024 et l'éclairage était classé en Niveau EEntraînement jusqu'au 09/07/2017.

*Date de la visite : 18/08/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28/10/2004
- Plan masse
- Rapport de visite effectué le 18/08/2022 par Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- Tracer la zone technique en pointillés
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Fixer les filets aux montants des buts par des crochets plastiques



- **AUDRUICQ – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 620570102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/09/2022.

*Date de la visite : 18/08/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 18/08/2022
- Plan masse

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/10/2022 :**

- Tracer la zone technique en pointillés

- **AUDRUICQ – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 620570103**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 04/09/2022.

*Date de la visite : 18/08/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 18/08/2022
- Plan masse

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **AUDRUICQ – STADE MUNICIPAL 4 – NNI 620570104**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/09/2022.

*Date de la visite : 18/08/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 18/08/2022
- Plan masse

**Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas classer cette installation (longueur mesurée 50m ; minimum de 55m pour un Foot A8 - Art. 5.3 du règlement de terrains et installations sportives).**

- **AUDRUICQ – STADE MUNICIPAL 5 – NNI 620570105**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/09/2022.

*Date de la visite : 18/08/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 18/08/2022
- Plan masse

**Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas classer cette installation (longueur mesurée 50m ; minimum de 55m pour un Foot A8 - Art. 5.3 du règlement de terrains et installations sportives).**



## SUITE

- **BLENDÉCQUES – STADE PARC DU WESTHOVE 1 – NNI 621390201**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 10/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 21/07/2022
- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **BLESSY – STADE MUNICIPAL – NNI 621410101**

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 03/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 09/08/2022
- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **CALAIS – STADE GEO ANDRE 1 – NNI 621931001**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 24/10/2021.

*Date de la visite : 30/11/2021 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 30/11/2021
- Rapport de visite effectué le 30/11/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- Mettre un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs et arbitre

- **CALAIS – STADE GEO ANDRE 2 – NNI 621931002**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 24/10/2021.

*Date de la visite : 30/11/2021 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 30/11/2021
- Rapport de visite effectué le 30/11/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032.**



## SUITE

- **COYECQUES – STADE DE LA LYS 1 – NNI 622540101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 19/01/2026.

*Date de la visite : 29/08/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 29/08/2022
- Courrier de la Mairie du 28/08/2022 qui s'engage à installer des bancs de touche

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/09/2032.**

Pour le classement en niveau T5 PN, la Commission demande la transmission du document suivant :

- Plan de l'aire de jeu coté avec implantation des nouveaux abris de touche

- **COYECQUES – STADE DE LA LYS 2 – NNI 622540102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/09/2022.

*Date de la visite : 29/08/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 29/08/2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **LE TOUQUET-PARIS-PLAGE – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 628260102**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 01/08/2021.

*Date de la visite : 28/07/2022 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 28 juillet 2022 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- Recouvrir et mettre à niveau l'ensemble des tampons – Couverts des puisards & des regards situés dans la zone de sécurité des 2,50m par un revêtement en gazon synthétique
- Comblé le trou dans la zone de sécurité, afin d'éviter la rupture de niveau avec l'aire de jeu et la surface qui doit offrir les mêmes qualités de sol que la zone de sécurité
- Mettre le butoir du lancer de poids à plus de 2,50m de la ligne de but

- **LICQUES – STADE DANIEL BLOUME – NNI 625060101**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Plan des nouveaux vestiaires
- Rapport de visite effectué le 17 mai 2022 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**



## SUITE

- **SAINT OMER – STADE GASTON BONNET 1 – NNI 627650101**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 24/09/2022.

*Date de la visite : 31/05/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03/11/2004
- Rapport de visite effectué le 31/05/2022 par Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T3 PN et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.****

- **SAINT OMER – STADE GASTON BONNET 3 – NNI 627650103**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 29/08/2026.

*Date de la visite : 31/05/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 28/07/2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- Tracer la zone technique en pointillés
- Interdire l'accès aux publics sur la longueur de l'aire de jeu où il n'y a pas de main courante

- **SAINT OMER – STADE GASTON BONNET 4 – NNI 627650104**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 10/11/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 28/07/2022

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau A8 PN au respect de la zone de sécurisation des 2,50m entre la ligne de but 1 et le premier obstacle rencontré (Clôture Grillagée).**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une longueur de 67,30m ou d'enlever le grillage pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

- **SAINT OMER – STADE VELODROME J ANQUETIL 1 – NNI 627650301**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 09/09/2024.

*Date de la visite : 31/05/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25/07/2014

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 55m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**



- **ZOTEUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 629030101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 08/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 12/02/2021

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- o Compléter les parties manquantes de la main courante

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

- **PONT-DE-BRIQUES ST ETIENNE – STADE DE LA CACHAINE 1 – NNI 627460101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/11/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable pour une installation de niveau T5 SYN
- Projet de réhabilitation du terrain de football en gazon synthétique
- Plans (Aire de jeu – Vestiaires – Masse)

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement de l'installation en Niveau T5 SYN.**

Pour son classement en Niveau T5 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.
- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

Pour son classement en Niveau T5 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains & Installations Sportives lors de la demande de classement.



## 1.6 Retraits de classement

- **NEUVILLE SOUS MONTREUIL – STADE MUNICIPAL 1 – 626100101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/05/2021.

La Commission prend connaissance du souhait de la Mairie en date du 25/08/2022, que le terrain n'est plus aux normes et vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

- **ESQUERDES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 623090101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/01/2026.

*Date de la visite : 18/01/2022 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de contrôle de l'éclairage.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 53

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.49

**La Commission référence l'éclairage de cette installation en Niveau EEntraînement jusqu'au 15 Octobre 2026.**

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

- **PONT-DE-BRIQUES ST ETIENNE – STADE DE LA CACHAINE 1 – NNI 627460101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/11/2030.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 10/11/2021 :

Eclairage moyen horizontal : 177 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.40

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.60

Angle max d'inclinaison : 64

GR max : 46

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6.**



## SUITE

- **ROQUETOIRE – STADE DE WARNES 2 – NNI 627210102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 05/07/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 88 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.33

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.68

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E7.**

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

- **ALQUINES – STADE MUNICIPAL – NNI 620240101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 21/07/2030.

La Commission prend connaissance du certificat administratif de Monsieur Jean-Marie ALLOUCHERY – Maire d'Alquines indiquant que les travaux de la mise en conformité de la hauteur des buts et de la pose des miroirs dans les vestiaires joueurs ont été réalisés.

Remerciements

- **FRESSIN – STADE FIRMIN CARON 1 – NNI 623590101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 13/07/2031.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 19/05/2022 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS indiquant que les travaux de la mise en conformité de la hauteur des buts, des parties manquantes de la main courante et des bancs de touche joueurs à 2,50m de large ont été réalisés.

Remerciements

# ESCAUT

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **THIANT – STADE MUNICIPAL – NNI 595890101**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'accueil du public du 18/07/2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/09/2032.**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BUSIGNY – STADE PAUL COLPIN 1 – NNI 591180101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/05/2021.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/02/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

La Commission rappelle qu'il reste à mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31/10/2022.

- **COLLERET – STADE LEBRUN MALDEREZ 2 – NNI 591510102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/06/2022.

*Date de la visite : 30/05/2022 – Mr Léon MARTINUZZI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **HAUSSY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592890101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 25/08/2022

**La Commission suspend sa décision de classement (Longueur de l'aire de jeu 85m insuffisante pour un Niveau T7 PN) au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. (Buts rabattables)**

**La Commission précise qu'une aire de jeu minimum de 90mx45m est nécessaire pour classer l'installation en niveau T7 PN ou T6 PN.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**



## SUITE

- **JEUMONT – STADE JACQUES CORDIER 1 – NNI 593240201**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 17/01/2032.

*Date de la visite : 24/05/2022 – Mr Léon MARTINUZZI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

- **LA LONGUEVILLE – STADE JEAN GUIENNE 1 – NNI 593570101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

*Date de la visite : 28/04/2022 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 10/05/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2022.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitres

- **LIGNY – STADE ROUSSEAU 1 – NNI 593490101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/10/2021.

*Date de la visite : 25/02/2022 – Mr Pascal LESAINTE – Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 22/03/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**



## SUITE

- **MAUBEUGE – STADE LEO LAGRANGE 5 – NNI 593920105**

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 25/07/2022.

*Date de visite : 30/08/2022 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 SYN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 30/08/2022 par Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission, pour instruire le dossier, demande la transmission du document suivant :**

- Rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (25/07/2022)

Dans l'attente de la transmission de ce rapport d'essais, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 25/01/2023.

**En l'absence de ce dernier au 25/01/2023, l'installation sera mise en retrait de classement et ne permettra plus l'organisation de compétitions officielles.**

- **MONTIGNY EN OSTREVENT – STADE BARROIS 1 – NNI 594140101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/07/2020.

*Date de visite : 11/02/2021 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 22/03/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Photos.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **ROOST WARENDIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595090101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/07/2022.

*Date de la visite : 23/08/2022 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/12/2022.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.



## SUITE

- **ROOST WARENDIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 595090102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 01/01/2027.

*Date de la visite : 23/08/2022 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/10/2022 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique

- **ST SOUPLET – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595450101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

*Date de la visite : 05/05/2022 – Mr Pascal LESAINTE - Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/06/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Porter la longueur des bancs de touches joueurs à 2,50m
- Installer un miroir dans le vestiaire joueurs de l'équipe visiteuse

- **VENDEGIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 596080101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 01/09/2022

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. (Buts rabattables)**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 56,20m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Mettre un lavabo & un miroir dans le vestiaire arbitre



## SUITE

- **WIGNEHIES – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 596590101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2022.

*Date de la visite : 27/05/2022 – Mr Léon MARTINUZZI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Porter la longueur des bancs de touches joueurs à 2,50m

- **WIGNEHIES – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 596590103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/06/2022.

*Date de la visite : 27/05/2022 – Mr Léon MARTINUZZI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 15/09/2032.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **BEAUVOIS EN CAMBRESIS – STADE MUNICIPAL – NNI 590630101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/11/2020.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 19/10/2021 et prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Mail du club U.S. Beauvois Fontaine
- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.



## SUITE

- **BERLAIMONT – STADE DAUBY VASSEUR 2 – NNI 590680102**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 01/01/2027.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/04/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/10/2022 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **LAMBRES-LEZ-DOUAI – STADE ROBERT DRECOURT 1 – NNI 593290101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 21/02/2027.

*Date de la visite : 08/09/2022 – MM Michel RAVIART – Président de la CRTIS & Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12/09/2022
- Rapport de visite effectué le 08/09/2022 par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau T3 PN et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.****

**Non-conformités mineures :**

- Installer une marche, un palier à chaque entrée des vestiaires et local délégué.
- Isoler les appareils de production d'eau chaude

- **QUIEVRECHAIN – STADE DE LA MINE 1 – NNI 594840101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 06/02/2022.

*Date de la visite : 02/06/2022 – Mr Pierre PISKORZ - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'accueil du public du 30/07/2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- o Tracer la zone technique en pointillés
- o Installer un miroir dans le vestiaire arbitre
- o Compléter les parties manquantes de la main courante
- o Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- o Supprimer les attaches du filet « type collier de serrage Colson » et les remplacer par des fixations en plastique sur le montant des buts



## SUITE

- **SERANVILLERS FORENVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 595670101**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/05/2022.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 12/04/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et du document transmis :

- Photo

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 15/09/2032.**

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **BEUVRAGES – STADE MUNICIPAL – NNI 590790102**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 12/12/2016.

La C.R.T.I.S. reprend le dossier à la suite de sa décision du 22/03/2022 et prend connaissance des tests in situ du 26/06/2022 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T4 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2031.**

- **LE QUESNOY – STADE HUBERT JOUANISSON 1 – NNI 594810101**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 05/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 21/06/2022 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T4 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 04/09/2031.**

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

- **BAZUEL – STADE MUNICIPAL 1 – 590550101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/07/2022.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 18/07/2022 informant qu'il n'y a plus d'équipe et vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

- **ESTRUN – STADE MUNICIPAL 1 – 592190101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 04/09/2022.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 19/07/2022 informant qu'il n'y a plus d'équipe et vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements



## SUITE

- **SAILLY-LEZ-CAMBRAI – STADE MUNICIPAL 1 – 595210101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 04/09/2022.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 25/08/2022 informant qu'il n'y a plus d'équipe et vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

- **QUAROUBLE – STADE JOSEPH PRONET 1 – NNI 594790101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/04/2025.

*Date de la visite : 06/09/2022 – Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 9 Lux (requis mini en E7 :  $\geq 75$  lux)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.15

U2h Facteur d'uniformité : 0.32 (requis mini en E7 :  $\geq 0.4$ )

**Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas classer l'installation d'éclairage et prononce son référencement en EEntraînement jusqu'au 06/09/2024.**

La Commission précise qu'aucune compétition nécessitant un éclairage ne pourra se dérouler sur cette installation.

- **TRITH-ST-LEGER – STADE EDMOND DELEPINE 1 – NNI 596030101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/03/2030.

*Date de la visite : 29/08/2022 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 142 Lux (sources IM)

U2h Facteur d'uniformité : 0.44

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 29/08/2024.**

- **TRITH-ST-LEGER – STADE EDMOND DELEPINE 2 – NNI 596030102**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 06/09/2028.

*Date de la visite : 29/08/2022 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 103 Lux (sources IM)

U2h Facteur d'uniformité : 0.51

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 29/08/2024.**



### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LEFOREST – COMPLEXE SPORTIF PAUL POREZ 2 – NNI 624970102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/10/2026 et l'éclairage est classé en Niveau EEntraînement jusqu'au 21/09/2023.

*Date de la visite : 11/08/2022 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS (Escout) & Serge PATUREAU – Président de la CDTIS (Flandres).*

Eclairement moyen horizontal : 140 Lux (sources IM)  
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.13  
U2h Facteur d'uniformité : 0.29

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation prononce son référencement en EEntraînement jusqu'au 15/10/2024.**

- **MAUBEUGE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 593920101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 31/12/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 16/12/2022.

*Date de la visite : 30/08/2022 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS (Escout) & Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS*

Eclairement moyen horizontal : 331 Lux (sources IM)  
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.54  
U2h Facteur d'uniformité : 0.77

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.****

**La Commission précise que l'éclairage ne pourra être classé que si l'installation elle-même est classée.**

- **MAUBEUGE – STADE LEO LAGRANGE 5 – NNI 593920105**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 25/07/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 28/06/2021.

*Date de la visite : 30/08/2022 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS (Escout) & Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS*

Eclairement moyen horizontal : 203 Lux (sources IM)  
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.45  
U2h Facteur d'uniformité : 0.62

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2024.**



- **RAIMBEAUCOURT – STADE PLAINE SPORTIVE 1 – NNI 594890201**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 26/09/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 05/09/2021.

*Date de la visite : 21/10/2021 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS.*

Eclairage moyen horizontal : 181 Lux (sources IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.53

U2h Facteur d'uniformité : 0.70

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 21/10/2023.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BAVAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 590410101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 27/06/2022.

Remerciements

- **TRITH-ST-LEGER – SALLE JACQUES ANQUETIL – NNI 596039901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2030.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du Public du 03/08/2022.

Remerciements

- **TRITH-ST-LEGER – SALLE EUGENE PHILIPPE – NNI 596039902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 15/02/2032.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du Public du 03/08/2022.

Remerciements

- **TRITH-ST-LEGER – STADE EDMOND DELEPINE 1 – NNI 596030101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/03/2030.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du Public du 26/07/2022.

Remerciements

## 5. AFFAIRES DIVERSES

- **AUBIGNY AU BAC – STADE MUNICIPAL – NNI 590260101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2032.

La Commission prend connaissance de la photo transmise le 03/08/2022 par Mr Alain GUCHE – Président de l'U.S. Aubigny-au-Bac indiquant que le tracé de la zone technique a été réalisé.

Remerciements



## SUITE

- **FECHAIN – STADE SAMUEL FLAMENBAUM 1 – NNI 592240101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/12/2031.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie de Fechain en date du 16/08/2022 indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts, des parties manquantes de la main courante et le remplacement des crochets métalliques des fixations de filet aux montants des buts par des fixations en plastique ont été réalisés.

La Commission rappelle qu'il reste à tracer la zone technique en pointillés, reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement) et mettre un lavabo (EC/EF) et un miroir dans chaque vestiaire joueurs.

Remerciements

- **JEUMONT – STADE JACQUES CORDIER 1 – NNI 593240201**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 17/01/2032.

A l'invitation du propriétaire, Gilles BRIOU Président de la CDTIS Escaut s'est rendu sur site le 30.08.2022 pour la présentation d'un projet de transformation du terrain en gazon synthétique et d'un projet d'éclairage.

La CRTIS reste à disposition du propriétaire et du club pour apporter un AP sur le projet d'installation et d'éclairage une fois l'avant-projet et l'étude d'éclairage réalisés.

- **MARPENT – STADE OMNISPORT DU BEL AIR - 593850101**

Cette installation est classée niveau T4 jusqu'au 15/09/2030.

Gilles BRIOU, Président de la CDTIS Escaut et membre de la CRTIS, accompagne le club et la collectivité et a pu préciser les travaux nécessaires pour un classement de niveau T3.

La CRTIS est prête à émettre un Avis Préalable au vu de la transmission d'un projet détaillé comportant plans et descriptifs.

La CRTIS rappelle que les dérogations dans le cas d'un écart entre le classement de l'installation et celui requis au Règlement des compétitions doivent être demandées à la Direction des compétitions de la Ligue, seule compétente pour les accorder.

- **TRITH-ST-LEGER – STADE EDMOND DELEPINE 1 – NNI 596030101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/03/2030.

A l'invitation du Service des Sports de la Mairie de Trith-St-Léger, Monsieur Gilles BRIOU Président de la CDTIS Escaut s'est rendu sur site pour la présentation du projet d'un terrain de Futsal Extérieur.

La CRTIS reste à disposition du propriétaire et du club pour apporter un avis préalable sur le projet d'installation.



## SUITE

- **WAZIERS – STADE GAYANT 1 - 596540101**

Cette installation est classée niveau T4 PN jusqu'au 19/01/2031.

Date de la visite : 22/08/2022 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

**Visite conseil** à la demande de la Mairie et du club de l'US des Mineurs Waziers pour évaluer la faisabilité d'un changement de niveau de l'installation en niveau T3 PN.

Il est confirmé les points suivants :

- L'aire de jeu doit passer en 105m x 68 m (Art 3.2.1 du Règlement). Les dimensions existantes 100m x 68m peuvent s'appliquer dans le cas d'un changement de niveau, sous réserve qu'une impossibilité d'extension existe du fait d'une contrainte externe.
- La pelouse devra pouvoir répondre aux qualités définies à l'art 3.2.6.1 du Règlement
- Les bancs de touche joueurs doivent être portés à 5 ml
- Il est demandé un local délégué de 6m<sup>2</sup> minimum
- La zone en sortie des vestiaires soit hors d'atteinte du public (clôture hauteur 2m) et que la main courante en sortie du tunnel soit complétée par une protection à l'art. 6.5 du règlement

La CRTIS est prête à émettre un Avis Préalable au vu de la transmission d'un projet détaillé comportant plans et descriptifs.

La CRTIS demande que, pour le maintien du niveau T4 PN actuel, une main courante simple soit posée derrière les bancs de touche.

# FLANDRES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **DUNKERQUE – STADE PAUL DESSINGUEZ 1 – NNI 591830501**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 31/01/2022.

*Date de la contre visite : 22/08/2022 – Mr Jean ZUNQUIN – Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 22/03/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **REXPOEDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 594990101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/07/2022.

*Date de la visite : 12/07/2022 – Mr Jean ZUNQUIN – Membre de la CDTIS*

- La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :
  - Convention de mise à disposition du 15/07/2022
  - Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/10/2022 :**

- Tracer la zone technique en pointillés

- **VERLINGHEM – STADE RENE WERQUIN 1 – NNI 596110101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/10/2022.

*Date de la contre visite : 31/08/2022 – Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

- Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :
- Installer un miroir & un lavabo (EC/EF) dans les deux vestiaires joueurs



## SUITE

- **VERLINGHEM – STADE RENE WERQUIN 3 – NNI 596110103**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 08/10/2022.

*Date de la visite : 31/08/2022 – Mr Serge PATUREAU - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas classer cette installation (dimensions mesurées 60mx25m ; dimension A8 minimum 55mx40m - Art. 5.3 du règlement de terrains et installations sportives).**

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **WASQUEHAL – COMPLEXE SPORTIF L. MONTAGNE 1 – NNI 596460101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 25/07/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E6 jusqu'au 19/01/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T2 PN et transmet la demande à la CFTIS pour programmer une visite de l'installation.

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **LYS-LEZ-LANNOY – STADE JEAN CHOLLE 1 – NNI 593670101**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 01/04/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 27/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ des 26/06/2022 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T4 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/10/2031.**

La Commission rappelle les travaux ou aménagements suivants à réaliser avant le 31/10/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



## 1.5 Avis préalables

- **LAMBERSART – STADE GUY LEFORT 2 – NNI 593280102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la rénovation du terrain en Gazon Synthétique avec des vestiaires existants et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Lettre d'intention
- Plans (Situation – Masse & Coupe transversale)

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T5 SYN.**

Pour son classement en Niveau T5 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (règlement TIS 2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de dégagement de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.



## SUITE

- **MOUVAUX – STADE PATRICK BALAY 2 – NNI 594210102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la rénovation du terrain en Gazon Synthétique avec des vestiaires existants et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier Mairie du 30 Juin 2022
- Plans de l'aire de jeu

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T4 SYN.**

Pour son classement en Niveau T4 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (règlement TIS 2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de dégagement de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

Pour son classement en Niveau T4 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains & Installations Sportives lors de la demande de classement.

### 1.6 Retraits de classement

- **RONCHIN – STADE PIERRE DE COUBERTIN 2 – 595070202**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance du mail du Service des Sports de la Mairie en date du 22/08/2022 informant que l'installation n'est plus utilisée à la pratique du football et vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **WASQUEHAL – COMPLEXE SPORTIF L. MONTAGNE 1 – NNI 596460101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 25/07/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E6 jusqu'au 19/01/2023.

*Date de la visite : 02/09/2022 – MM Michel RAVIART – Président de la CRTIS & Serge PATUREAU – Président de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 221 Lux (sources LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.73

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 02/09/2024.**

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

- **LAMBERSART – STADE GUY LEFORT 2 – NNI 593280102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/09/2025.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 26/07/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 176 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.57

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.77

Angle max d'inclinaison : 69,9

GR max : 49,8

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6.**

- **MOUVAUX – STADE PATRICK BALAY 2 – NNI 594210102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2025.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 12/05/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 181 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.67

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.83

Angle max d'inclinaison : 63

GR max : 39,9

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6.**

#### 3.5 Retraits de classement



SUITE

#### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **MARQUETTE-LEZ-LILLE – COMPLEXE SPORTIF JEAN DELEBARRE – NNI 593860302**  
Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 20/06/2032 et l'éclairage est classé en Niveau E6 jusqu'au 20/06/2024.

La Commission prend connaissance du PV CDS du 10/05/2022 et de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 09/08/2022.

Remerciements

#### 5. AFFAIRES DIVERSES

- **MARQUETTE-LEZ-LILLE – COMPLEXE SPORTIF DU HAUT TOUQUET - 593860302**  
La Commission prend connaissance du mail en date du 29/08/2022 de Mr Nicolas DUBOIS – Directeur du service des Sports et Associations/DSA nous informant que l'installation du Haut Touquet porte désormais le nom de « **COMPLEXE SPORTIF JEAN DELEBARRE** ».  
Remerciements

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADIUM TERRAIN 1 - 590090202**  
Cette installation est référencée en niveau Travaux jusqu'au 30/09/2022.

Date de la visite : 09/08/2022 – Mr Michel RAVIART – Président de la CRTIS

Visite conseil à la demande du Chef de service adjoint de la MEL pour le classement de l'installation en niveau T2 SYN.

La CRTIS, au vu de l'avancement des travaux actuels, propose le retrait de classement dans l'attente de l'achèvement des travaux qui le concerne.

Les autres installations du Stadium Terrain 3 NNI 590090203 et Terrain 4 NNI 590090204 seront mises en niveau T7 dans l'attente de l'achèvement des travaux de la tribune vestiaire du Terrain n°1.

- **WASQUEHAL – COMPLEXE SPORTIF L. MONTAGNE 3 – NNI 596460103**  
Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/11/2030.

La Commission vient d'être informée à la suite de l'extension de la base de loisirs, que cette installation n'existe plus.

En conséquence, l'installation sera supprimée de la base de données.

Remerciements

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **BEAULIEU LES FONTAINES – STADE HERMES RAEVENS – NNI 600530101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/08/2020.

*Date de la visite : 29/08/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Jacques ARNAUD – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 31/08/2022

**La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 64,20m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

- **BULLES – STADE JEAN ESPALIEU 2 – NNI 601150102**

Cette installation est référencée en Niveau Travaux PN jusqu'au 28/11/2022.

*Date de la visite : 28/06/2022 – Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **COYE LA FORET – STADE DES BRUYERES 2 – NNI 601720102**

Cette installation est référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 08/06/2025.

*Date de la contre visite : 06/09/2022 – Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 07/12/2021 et prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 06/09/2022 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032.**



## SUITE

- **TALMONTIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 606260101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 30/07/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis et en l'absence d'un vestiaire arbitre rattaché à l'installation, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2032.**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BAUGY – STADE MUNICIPAL – NNI 600480101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/11/2020.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/04/2021 et prend connaissance du document suivant :

- Rapport de visite effectué le 1er juillet 2021 par Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **BRENOUILLE – STADE HENRI DELAPLACE 1 – NNI 601020101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/05/2021.

*Date de la visite : 17/08/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Schéma de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 17/08/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS
- Rapport de contre visite effectué le 26/08/2022 par Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **BULLES – STADE JEAN ESPALIEU 1 – NNI 601150101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/06/2023.

*Date de la visite : 28/06/2022 – MM Philippe POULAIN & Didier LANGLET – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 28/06/2022
- Rapport de visite effectué le 28/06/2022 par MM Philippe POULAIN & Didier LANGLET – Membres de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/09/2032 (absence de clôture autour du stade).**



## SUITE

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 2 – NNI 601390102**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/09/2021.

*Date de visite : 12/07/2021 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Plans (Masse – Nouveaux vestiaires – Aire de jeu)
- Tests in-situ

Rapport de visite effectué le 12/07/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/09/2031.**

- **ETOUY – STADE MAURICE BEEUWSAERT – NNI 602250101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 15/09/2020.

*Date de visite : 15/10/2020 – Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 08/12/2020 et prend connaissance de la demande de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu avec les dégagements de sécurités des 2,50m respectés
- Rapport de contre visite effectué le 25/08/2022 par Monsieur Daniel DUBOIS - Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **PLAILLY – STADE MUNICIPAL – NNI 604940101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/09/2022.

*Date de la visite : 18/08/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 18/08/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

**La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 64,80m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Protéger les plaques d'arrosage situées dans les 2,50m de sécurité avec un gazon synthétique collé

Le document suivant est à transmettre avant le 31/10/2022 :

- Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité



## SUITE

- **ST MAXIMIM – STADE M. LETELLIER 1 – NNI 605890101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 24/09/2022.

*Date de la visite : 23/06/2022 – Mme Joëlle LEMY – Président de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

Rapport de visite effectué le 23/06/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Protéger la plaque de regard située dans la zone de sécurité des 2,50m avec un gazon synthétique collé

- **ST MAXIMIM – STADE M. LETELLIER 2 – NNI 605890102**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 07/10/2025.

*Date de la visite : 23/06/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

Rapport de visite effectué le 23/06/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

- **SILLY LE LONG – STADE LOUIS BOCQUET – NNI 606190101**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 18/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 01/08/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Installer un lavabo (EC-EF) dans les vestiaires joueurs



### 1.3 Changements de niveau de classement

- **LE PLESSIS BELLEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 605000101**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 25/11/2022.

La Commission précise que le changement de nom de l'installation nécessite la transmission d'une demande écrite de la part du propriétaire.

*Date de la visite : 08/09/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Tests in-situ
- Rapport de visite effectué le 08/09/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau T3 SYN et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

#### 1.5 Avis préalables

- **THIEUX – STADE COMMUNAL – NNI 606340101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 21/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T5 PN avec un terrain en pelouse naturelle conservé avec le projet de rénovation des vestiaires existants et de la construction d'un nouveau vestiaire joueurs et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier Mairie
- Projet mise aux normes de l'installation
- Plan des Vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

**Au regard des éléments transmis et d'une impossibilité d'extension du fait d'une contrainte externe existe cf. art 3.2.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives, la Commission donne un avis favorable sur le projet de nouveaux vestiaires pour un classement de l'installation en Niveau T5 PN avec les observations suivantes :**

Pour son classement en Niveau T5 PN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

### 1.6 Retraits de classement

- **ANDEVILLE – STADE MUNICIPAL JEAN LOUIS FLOURY – 600120101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/06/2023.

La Commission prend connaissance du communiqué de presse de la Mairie d'Andeville en date du 22/08/2022 annonçant pour des raisons de sécurité la fermeture du Stade Municipal à la suite du vieillissement des équipements de l'installation et au risque de chute des mâts d'éclairage.

La Commission prononce immédiatement le retrait de classement de l'installation.

Remerciements



## 2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

- **MERU – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 603950102**  
Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 21/06/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 282 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.60

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.82

Angle max d'inclinaison : 68,3

GR max : 47,9

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E5.**

### 3.5 Retraits de classement

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **FROISSY – STADE PAUL VASSELLE 2 – NNI 602650102**  
Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2032.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 18/12/2018.

Remerciements

## 5 AFFAIRES DIVERSES

- **AGNETZ – STADE SILVIO SERRADIMIGNI – NNI 600070101**  
Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/05/2029.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 28/06/2022 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS indiquant que les travaux de la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m ont été réalisés.

Remerciements

- **GAUDECHART – STADE MUNICIPAL – NNI 602690101**  
Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/10/2029.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 14/06/2022 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS indiquant que les travaux de mise en place d'un lavabo dans le vestiaire arbitre et des miroirs dans les vestiaires joueurs & arbitre ont été réalisés.

Remerciements



## SUITE

- **MAIGNELAY MONTIGNY – STADE GEORGES NORMAND – NNI 603740101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/02/2032.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 28/07/2022 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS indiquant que les travaux de la mise en conformité de la hauteur des buts et de la pose d'un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs ont été réalisés.

Remerciements

- **ORRY LA VILLE – STADE INTERCOMMUNAL 1 – NNI 604820101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 10/05/2032.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 24/06/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS indiquant que les travaux de la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m ont été réalisés.

Remerciements

# SOMME

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BERNAVILLE – STADE MAURICE CREPIN – NNI 800860101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/04/2022.

*Date de la visite : 18/05/2022 – Mr Alain LECLERCQ - Président de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/06/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

La Commission rappelle les travaux ou aménagements suivants à réaliser avant le 31/12/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter la partie manquante de la main courante
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

- **BETHENCOURT SUR MER – STADE MUNICIPAL – NNI 800960101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

*Date de la visite : 05/04/2022 – Mr Grégory HORVILLE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 07/04/2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- Porter la longueur des bancs de touches joueurs à 2,50m

- **BOUVAINCOURT SUR BRESLE – STADE MUNICIPAL – NNI 801270101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 14/12/2021.

*Date de la visite : 30/08/2022 – Mr Mickael SELLIER – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 30/08/2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**



## SUITE

- **LE BOISLE – STADE DU MARAIS – NNI 801090101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 11/05/2021.

*Date de la visite : 28/08/2022 – Mr Régis PATTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 25/08/2022
- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

- **LE PLESSIER ROZAINVILLERS – STADE ROLLAND DAIGNY – NNI 806280101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

*Date de la visite : 25/08/2022 – MM Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS & Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/06/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 02/08/2022 par MM Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS & Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **MAISNIERES – STADE DU MARAIS BONHOMME – NNI 805000101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

*Date de la visite : 04/05/2022 – Mr Grégory HORVILLE - Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/06/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2022 :**

- Mettre la hauteur et la largeur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Tracer la zone technique en pointillés
- Porter la longueur des bancs de touches joueurs à 2,50m
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitre



## SUITE

- **MARCELCAVE – STADE MUNICIPAL – NNI 805070101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/02/2029.

*Date de la visite : 09/08/2022 – Mr Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25/02/2019
- Plan des nouveaux vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

- **ST OUEN – STADE DU MARAIS – NNI 807110201**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 17/10/2021.

*Date de la visite : 30/08/2022 – Mr Régis PATTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/09/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/10/2022.**

La Commission rappelle les travaux ou aménagements suivants à réaliser avant le 31/10/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés

- **VOYENNES – STADE ANDRE DUFRESNE – NNI 808110101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

*Date de la contre visite : 02/08/2022 – Mr Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/06/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 02/08/2022 par Mr Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/10/2022 :**

- Fixer les bancs de touches au sol



### 1.3 Changements de niveau de classement

- **BEAUQUESNE – STADE COMMUNAL – NNI 800700101**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2030.

*Date de la visite : 08/08/2022 – Mr Alain LECLERCQ - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Photos.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.**

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

#### 1.5 Avis préalables

- **AMIENS – STADE MICHELET – NNI 800210901**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Compte rendu réunion sur site du 20/12/2021
- Plans (Masse - Aire de jeu – Coupe – Vestiaires)

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau T3 SYN et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 1.6 Retraits de classement

- **DOMVAST – STADE MUNICIPAL 2 – 803740101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 12/08/2022 informant qu'il n'y a plus d'équipe évoluant sur cette installation et vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

- **VISMES AU VAL – STADE MUNICIPAL 1 – 808090101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/07/2022.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 02/09/2022 informant que l'installation est définitivement fermée.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE CREDIT AGRICOLE LA LICORNE – NNI 800210101**

Cette installation est classée en Niveau T1 jusqu'au 17/12/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E2 jusqu'au 27/09/2020.

Eclairage moyen horizontal : 1306 Lux

Facteur d'uniformité : 0.58

Rapport Emini/Emaxi : 0.80

**La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 2 – NNI 800210102**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 08/06/2023.

*Date de la visite : 07/09/2022 – Mr Alain LECLERCQ - Président de la CDTIS*

Etude d'éclairage du 03/05/2021 :

Eclairage moyen horizontal : 301 Lux (source led)

Facteur d'uniformité : 0.64

Rapport Emini/Emaxi : 0.82

Angle inclinaison : 64,7

GR : 39,9

Contrôle in-situ du 07/09/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 326 Lux (source led)

Facteur d'uniformité : 0.52

Rapport Emini/Emaxi : 0.71

**La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 15/09/2026.**

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

- **AMIENS – STADE MICHELET – NNI 800210901**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2026.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 10/06/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 190 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.69

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.80

Angle max d'inclinaison : 45

GR max : 46

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6.**

#### 3.5 Retraits de classement



#### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **ST VALERY SUR SOMME – STADE CHARLES CAUDRON – NNI 807210101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/03/2032.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 27/06/2021.

Remerciements

#### 5. AFFAIRES DIVERSES

- **ALLONVILLE – STADE JACQUES WEINACHTER – NNI 800200101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/02/2032.

La Commission prend connaissance des photos adressées par Monsieur Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS Somme indiquant le remplacement des anciens buts par des nouveaux buts conformes au règlement des Terrains et Installations Sportives.

Remerciements

- **CARDONNETTE – STADE MUNICIPAL – NNI 801730101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/02/2032.

La Commission prend connaissance des photos adressées par Monsieur Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS Somme indiquant que les travaux de la protection de l'aire de jeu (main courante) ont été réalisés.

La Commission rappelle que la mise en conformité la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale) devait être fait pour le 30/06/2022.

Remerciements

- **DAMERY – STADE MICHEL COURBOIN – NNI 802320101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 20/06/2032.

La Commission prend connaissance du rapport de contre visite de Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS Somme indiquant que les travaux du remplacement des crochets métalliques par des attaches en plastique, de la mise en place d'un lavabo et de la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m ont été réalisés.

Remerciements

- **ERCHEU – STADE MUNICIPAL – NNI 802790101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 20/06/2032.

La Commission prend connaissance du rapport de contre visite de Mr Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS Somme indiquant que les travaux de la protection de l'aire de jeu (main courante), du remplacement des crochets métalliques par des attaches en plastique et de la fixation des bancs de touches ont été réalisés.

La Commission rappelle que la zone technique en pointillés devait être tracée pour le 31/08/2022.

Remerciements

Le 15/09/2022  
Michel RAVIART  
Président